

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 12 décembre 2024

N° P241373 - DEC/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : KETY PEINTURES S.A.S.
10 rue des Entrepreneurs
ZA de la Forêt
45210 FONTENAY SUR LOING
France

Marque commerciale : KETRYCRYL AF

Description sommaire :
Composition globale : Matériau composé de peinture à base de liant en émulsion, de charges et d'additifs.
Le produit est appliqué en 2 couches de 250 g/m² chacune.

Utilisation : Peinture

Masse volumique : 500 kg/m³

Epaisseur : 0,35 mm

Coloris : Divers

Rapport d'essais : N° P241373 - DEC/1 du 12 décembre 2024

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995)

Classement : **M1** **APPLIQUÉ SUR PANNEAU DE PARTICULES DE BOIS AGGLOMÉRÉES
M1 DE 16 mm**

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P241373 - DEC/1 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 12 décembre 2024



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Thibaut CORNILLON

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 12 décembre 2024

N° P241373 - DEC/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.

Demandeur de l'essai : KETY PEINTURES S.A.S.
Date et référence de la commande : Bon pour accord du 23/04/2024 selon devis n° DEV2403225-V1
Producteur : KETY PEINTURES S.A.S.
10 rue des Entrepreneurs
ZA de la Forêt
45210 FONTENAY SUR LOING
France
Marque commerciale et référence : KETYCRYL AF
Composition globale : Matériau composé de peinture à base de liant en émulsion, de charges et d'additifs.
Le produit est appliqué en 2 couches de 250 g/m² chacune.

Masse volumique : 500 kg/m³

Epaisseur : 0,35 mm

Coloris : Divers

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse volumique : (721 ± 73) kg/m³ (avec support)

Epaisseur : (16,5 ± 1,7) mm (avec support)

Coloris : Blanc, vert et noir



3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 31/10/2024

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à $(23 \pm 2) ^\circ\text{C}$ et $(50 \pm 5) \%$ d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 09/12/2024

4. RÉSULTATS

4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DÉCEMBRE 1995)

	Eprouvette 1 Blanc	Eprouvette 2 Noir	Eprouvette 3 Vert	Eprouvette 4 Noir	
Masse (g)	1426,50	1426,10	1427,40	1428,80	
Percement	Non	Non	Non	Non	
Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s)	100	94	112	102	
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	6	15	12	12	
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	47	89	49	81	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{ti \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	0,9	1,7	1,5	1,3	1,4
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NÉANT

Trappes, le 12 décembre 2024



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Signature numérique de THIBAUT CORNILLON
Date: 12/12/2024 11:54:12

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.